

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/07/2026 - 11787 - 2009 B 00706 - 510 294 556 - A2E ALIMENTATION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCEFormulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2023 Et clos le 31/12/2023

16 JUL. 2026

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case

PONTOISE

A IDENTIFICATION A2E ALIMENTATION

Désignation, 0000 CTRE COMMERCIAL AMPERE
SIRET, 95190 GOUSSAINVILLE
Adresse de la société : 51029455600012

Adresse du siège social

Ancienne adresse :
(en cas de changement)

B ACTIVITE

Activités exercées : ALIMENTATION GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf page 4)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 128	Deficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Resultats net de cession/concession/sous concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérés (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur	Zone de développement prioritaire Art 44 septdécies
Reprise d'entreprise en difficulté Art 44 septies			Zones franches d'activités Art 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense Art 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Autres dispositifs
Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies		Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art 244 quater W du CGI) (cocher la case)				

D - IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe	Nom et adresse de société tête de groupe
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258 SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé :	
---	-----	--	--

ECF : Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ARC FIDUCIAIRE 14 RUE ALFRED DE MUSSET 94450 LIMEIL BREVANNES	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :	Date : 1-07-16 Lieu : Groussainville
CGA Viseur Conventionné	Qualité et nom du signataire : Mr OULAHCEN EL HOUSSAINE GERANT

Désignation de l'entreprise **A2E ALIMENTATION**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

Payées par la
société elle-même

(a)

Payées par un établissement chargé
du service des titres

(b)

2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ●

(c)

3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

(d)

4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus

(e)

(f)

(8)

(à préciser par nature sur les
lignes e à h)

(b)

5. Montant des revenus distribués éligibles

à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ●

(3)

6. Montant des revenus distribués non éligibles

à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

(1)

7. Montant des revenus répartis ●

Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés;
- SCA - associés gérants;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.

Pour le
SARL

Nombre

de parts
sociales
appartenant
à chaque
associé en
toute pro-
priété ou en
usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigne col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

a titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement

a titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

a titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités
forfaitaires
5

Rembour-
sements
6

Indemnités
forfaitaires
7

Rembour
sements
R

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2024

Désignation de l'entreprise A2E ALIMENTATION

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2023

K – DIVERS		
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :		Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise		A2E ALIMENTATION		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		0000 CTRE COMMERCIAL AMPERE		95190 GOUSSAINVILLE			
Numéro SIRET *		51029455600012					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N° 31/12/2023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	100 000	012		100 000
		Autres *	014	4 704	016	4 704	
	Immobilisations corporelles *	028	65 367	030	56 175	9 192	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 243	042		3 243	
	Total I (5)	044	173 315	048	60 880	112 435	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	61 870	062		61 870
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	5 376	074		5 376
	Valeurs mobilières de placement	080	500	082		500	
	Disponibilités	084	314 421	086		314 421	
	Charges constatées d'avance *	092	1 089	094		1 089	
	Total II	096	383 257	098		383 257	
	Total général (I + II)	110	556 573	112	60 880	495 693	
PASSIF				Exercice N° 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				4 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134				290 092	
	Résultat de l'exercice	136				39 221	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142				333 314		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		169		98 716	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :	172		118	)	38 238	
	Comptes courants d'associés	173				25 423	
	Autres dettes	175					
Produits constatés d'avance	174						
Total III	176				162 378		
Total général (I + II + III)	180				495 693		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2E ALIMENTATION

Neant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

REINTEGRATIONS

DEDUCTIONS

Dont divers

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210	899 937
Production vendue	Biens	215		214	
	Services	217		218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	899 937
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
Variation de stock (marchandises)*					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	3 110	244	3 450
Rémunérations du personnel*					250
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
Dotations aux amortissements* :	(dont amortissement du fonds de commerces :)				254
Dotations aux provisions					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	844 347
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	55 589
Produits financiers (III)	280			294	
Charges financières (V)				294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	8 960
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	39 221
B - RÉSULTAT FISCAL		Report le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	39 221	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316
Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles					318
Provisions non déductibles*					322
Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033 NOT-SD)					324
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration art 239 series D)				251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU TE (44 octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		JEI (44 sexes A)	989	
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinderces)	138	
Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Investissements outre mer	344	
ZFANG (44 quaterdecies)	345				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992		Zone de développement prior	993	
Créance due au report en arrière du déficit					346
Dédution Exceptionnelles :	- art 39 decies				655
	art 39 decies A				643
	art 39 decies B				645
	- art 39 decies C				647
	art 39 decies D				648
	Simulateur de conduite (art 39 decies E)				641
	art 39 decies F				990
	- art 39 decies G				649
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	46 628
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				354	
Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	46 628
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	100 000	402		404		406	100 000				
	Autres	410	4 704	412		414		416	4 704				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 900	442		444		446	5 900				
	Installations générales agencements divers	450	41 483	452	1 598	454		456	43 082				
	Matériel de transport	460	6 800	462		464		466	6 800				
	Autres immobilisations corporelles	470	9 585	472		474		476	9 585				
Immobilisations financières		480	3 243	482		484		486	3 243				
TOTAL		490	171 717	492	1 598	494		496	173 315				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres Immobilisations incorporelles		500	4 704	502		504		506	4 704		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 900	532		534		536	5 900		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	32 695	542	2 011	544		546	34 706		
	Matériel de transport	550	6 800	552		554		556	6 800		
	Autres immobilisations corporelles	560	7 958	562	810	564		566	8 768		
TOTAL		570	58 058	572	2 821	574		576	60 880		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Logiciel IMTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposées au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 ^{Septies} A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A2E ALIMENTATION						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
TOTAL		770		775					
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 149 bis du CGI		325				381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	57 427
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	52 032
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A2E ALIMENTATION

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2023

et clos le 31/12/2023

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	899 937
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	899 937

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	14 556
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	14 556

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	713 630
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 575
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	18 200
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	745 405

IV - Valeur ajoutée produite

Total 1 + Total 2 + Total 3 137 169 087

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	117	169 087
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs)

SARL A2E ALIMENTATION

Société à responsabilité limitée au capital de 4000 €

Siège social Centre Commercial AMPERE

95190 GOUSSAINVILLE

R.C.S PONTOISE B 510 294 556

----- PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente Juin, à dix neuf heures, les associés de la Société, « A2E ALIMENTATION », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire audit siège sur les convocations qui leur ont été adressées par la gérance

L'assemblée est présidée par Monsieur OULAHCEN El Houssaine, gérant associé, présent et acceptant titulaire de 170 parts sociales Le président constate qu'est présent

Monsieur OULAHCEN Abd, titulaire de 165 parts

Monsieur OULAHCEN El Hassane, titulaire de 165 parts

Que le total des parts présentes est de 500 parts.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre ordinaire

Ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée

- le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice,
- le compte de résultat, l'annexe et le bilan relatifs à cet exercice,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat,
- Approbation des conventions pouvant relever de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2023
- Questions diverses.

Après lecture des rapports de la gérance les résolutions figurant à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés par la gérance

Elle donne quitus au gérant pour l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 39 221 € de la façon suivante

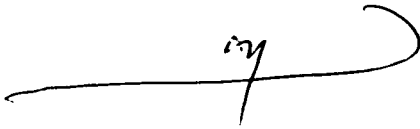
- Dans le poste Report à Nouveau pour 39 221 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents

Monsieur OULAHSEN El Houssaine



Monsieur OULAHSEN Abd



Monsieur OULAHSEN El Hassane

